

Dossier de candidature pour l'exploitation d'un commerce ambulant sur l'espace public – Ville de Grenoble - Service Nature en Ville – JPO 25/04/26

COORDONNÉES :

Raison sociale (nom de l'enseigne) :

Numéro de Siret :

Code APE :

Activité :

NOM : Prénom :

Adresse :

Complément adresse (facultatif) :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

TECHNIQUE :

Type de structure :

Camion pizza : oui ☐ non ☐

Food truck : oui ☐ non ☐

Food bike / triporteur : oui ☐ non ☐

Type de spécialité culinaire :

Nombre de salariés (y compris le gérant) :

Dimension nécessaire à l'installation :

Longueur X largeur (en mètres) : X

Profondeur (en mètres) :

Disposez-vous de mobilier à destination du public : oui ☐ non ☐

Description du mobilier en détaillant les matériaux.....
.....

Description du véhicule et des besoins techniques :

Véhicule frigorifique :

oui

☐

non

☐

Véhicule personnel :

oui

☐

non

☐

Besoins électriques :

oui

☐

non

☐

Utilisez-vous du gaz :

oui

☐

non

☐

Numéro de plaque immatriculation de votre véhicule nécessaire pour votre activité :
.....

SPÉCIALITÉS PROPOSÉES A LA VENTE :

Merci de renseigner ci-dessous chacun de vos produits :

Type de produit (sucré, salé, boissons)	Produit bio ou label	Provenance (préciser le lieu)	Estimation du prix de vente pour la clientèle

DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Quel contenant utilisez-vous pour le service (assiettes, barquettes, couverts, serviettes, bol, boîtes, verres...) ?
Précisez les matériaux :
.....
.....

PIÈCES DEMANDÉES :

- Le dossier de candidature complété,
- Une présentation de votre activité avec photo de votre véhicule,
- La carte grise du véhicule utilisé pour l'activité,
- Une proposition de menu et de carte boissons avec les tarifs de vente,
- La liste de vos fournisseurs,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci devant à minima couvrir les dommages ayant pour origine l'incendie et l'intoxication alimentaire, cette liste n'étant pas limitative,
- Un extrait d'inscription au registre du commerce (Kbis) ou attestation d'immatriculation au répertoire des métiers de moins de 3 mois,
- La carte de commerçant non sédentaire,
- La liste du personnel actuel. Le prestataire est seul responsable de l'application des règles relatives à l'hygiène et la sécurité du travail concernant son personnel,
- Une attestation de formation à l'hygiène alimentaire (normes HACCP, traçabilité, réglementation...).

Optionnel :

- Un avis favorable délivré par le service Santé Environnementale de la Ville de Grenoble certifiant la bonne conformité de l'activité aux règles d'hygiène alimentaire (document pouvant être transmis après la remise de la candidature)

Fait à le

Signature :